

ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE L'ÉCOLE AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE 2023-2024

La Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école (projet de loi 56) demande à tous les établissements d'enseignement primaire et secondaire du Centre de services scolaire de l'Énergie d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence afin d'assurer un climat sain et sécuritaire pour les élèves et les acteurs du milieu.

À la suite de la réalisation de nombreuses actions prévues à l'intérieur du plan de lutte de notre école, ce document vous propose de l'information relative à l'évaluation de nos priorités de travail.

FORCES ET VULNÉRABILITÉS (Ciblées à partir du portrait des actions réalisées en 2022-2023 et des résultats)
Forces : Climat et vie scolaires reconnus ; collaboration de l'équipe-école ; la relation élèves-personnel ; ouverture à réfléchir sur nos pratiques et se questionner ; stabilité de l'équipe-école.
Vulnérabilités : Comportements à risque de violence verbale ; violence physique (bagarres, bousculades) ; comportements à risque de violence indirecte ; sécurité dans la cour d'école ; besoin de formation.

PRIORITÉS DE TRAVAIL 2023-2024 (Ciblées à partir des forces et vulnérabilités du document « Profil de l'école – Facteurs de protection du milieu scolaire pour prévenir et traiter la violence »)	OBJECTIFS 2023-2024 (Ciblés à partir des priorités de travail) Verbe, cible, indicateur, population visée et échéancier
<p><u>Nos priorités d'action</u></p> <p>1. Assurer un fonctionnement sécuritaire sur la cour d'école</p>	<p>1. D'ici décembre 2023, déterminer les règles de conduite et les besoins en surveillance selon les nouveaux aménagements de la cour d'école.</p> <p>Description des moyens :</p> <p>1.1.1 Établir une structure qui permettra de travailler à déterminer les besoins en surveillance et à mettre en place les règles de sécurité sur la cour d'école.</p> <p>1.1.2 Lors des rencontres du personnel, mettre un point à l'ordre du jour permettant à l'équipe-école de faire un suivi du déroulement de l'utilisation de la cour (zones de surveillance, règles, sécurité, ajout d'une zone La Source) permettant d'ajuster les règles de conduite et les besoins en surveillance.</p>

2. Rehausser le sentiment de fierté des élèves à l'école

1.1.3 Poursuivre la démarche du Local La Source (volet éducatif et volet récréatif)

- Activités d'accompagnement, de modelage et de prise de conscience, l'application de gestes de réparation, réflexions éducatives

2. D'ici juin 2024, la valorisation des comportements attendus autant sur le plan comportemental que sur le plan académique sera pratique courante par le personnel de l'école

Description des moyens :

2.1.1 Mettre en place un système d'émulation universel d'école qui soulignera l'effort et la persévérance des élèves au quotidien.

- Établir une structure qui déterminera les activités (de classes, d'interclasses et d'école) qui seront organisées à différents moments de l'année

2.1.2 Augmenter la valorisation des élèves en diffusant leurs réussites et leurs bons comportements auprès de l'école et des parents

- Le personnel de l'école déterminera les moyens et la fréquence à laquelle seront soulignés ces bons coups (ex. : élève RARE* (**R**espectueux- **A**utonome- **R**esponsible- **E**ngagé) ou **COP**, affichage photos et diffusion FB, certificats, tirages, privilèges, gala, affichage télé, etc.)
- Reconnaître les élèves qui adoptent des comportements prosociaux lors des récréations (élèves qui ne vont pas au local de la Source)

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES OBJECTIFS POUR 2023-2024

Évaluation de l'objectif 1 :

1. Assurer un fonctionnement sécuritaire sur la cour d'école
 - 1.1.1 En début d'année toutes les zones de surveillance ont été révisés et un vidéo explicatif a été envoyé à tout le personnel. Un suivi a été fait tout au long de l'année par la direction et des ajustements ont été faits lors des mensuelles et des rencontres avec les TES.
 - 1.1.2 La gestion de la récréation et de la cour d'école a été discuté aux rencontres du personnel mensuelles. Ce qui ressort est surtout le manque d'activités à faire pendant la saison hivernale en raison du manque d'espace. Cela cause des conflits, particulièrement avec les élèves plus âgés. Il y a souvent un débat à savoir si nous imposons des jeux aux élèves et créons des zones. Il n'y a pas de consensus école à cet effet, car plusieurs prônes la liberté à choisir des élèves.
 - 1.1.3 Le local de la Source a été ouvert de la mi-septembre à la mi-juin pour les élèves ayant vécu des conflits pendant la récréation ou les transitions. Le local a aussi été utilisé en prévention avec certains élèves à plus grands besoins d'accompagnement au niveau de la socialisation.

Évaluation de l'objectif 2 :

D'ici juin 2024, la valorisation des comportements attendus autant sur le plan comportemental que sur le plan académique sera pratique courante par le personnel de l'école.

2.1.1 Le système d'émulation a été travaillé cette année sur plusieurs rencontres. La structure et le matériel sont prêts pour l'an prochain.

2.1.2 Avec le projet éducatif, le parascolaire, les cours d'éducation physique et le projet pour sensibiliser les élèves à la lecture : beaucoup d'élèves ont été valorisés pour leurs comportements positifs dans l'école tant au niveau académique, sportif que pour leurs actions. Voici quelques exemples : Lecteur du mois, midis sportifs, certificats en éducation physique, escouade compost d'Agrécoles, etc. L'emphase a été mis sur plusieurs aspects, mais pas nécessairement directement sur le comportement. Cela a tout de même eu un impact très positif sur le climat scolaire en travaillant la valorisation des bons comportements et le sentiment d'appartenance.

FORCES ET VULNÉRABILITÉS 2023-2024

(Ciblées à partir du portrait des actions réalisées en 2023-2024 et des résultats)

Forces : Sentiment d'appartenance développé et cultivé, bienveillance de l'équipe école, ouverture d'esprit du personnel, les situations d'intimidation et de violence sont traitées rapidement et 100% des parents étaient satisfaits des interventions effectuées à cet effet au cours de l'année 2023-2024. Les règles sont claires et bien appliquées pour la majorité des élèves et des parents.

Vulnérabilités : La cour de récréation est propice aux conflits, manque de surveillance dans certaines zones à l'intérieur de l'école (toilettes). Un nombre d'élèves élevé ne dénoncent pas les situations d'intimidation. Plusieurs conflits émanent des réseaux sociaux, mais ont un impact sur le climat scolaire et le sentiment de bien-être des élèves, particulièrement au 3^e cycle.

PRIORITÉS DE TRAVAIL 2024-2025
(Ciblées à partir des forces et vulnérabilités du document
« Profil de l'école – Facteurs de protection du milieu scolaire
pour prévenir et traiter la violence »)

OBJECTIFS 2024-2025
(Ciblés à partir des priorités de travail)
Verbe, cible, indicateur, population visée et échéancier

1. Assurer un fonctionnement sécuritaire dans les endroits à risque ciblés par le sondage lors des transitions et de la récréation (cour d'école et toilettes).

1.1 D'ici juin 2025, une utilisation optimale des zones pendant la récréation aura été mise en place.

2. Augmenter le sentiment de sécurité des élèves victimes et témoins de situation d'intimidation.

Description des moyens :

- 1.1.1** À la rentrée, revoir l'horaire de surveillance en y incluant les surfaces suivantes : Surface de Dek hockey, terrain vague, gymnase et tableau Lü.
- 1.1.2** Réévaluer ces besoins lors des rencontres mensuelles au besoin.
- 1.1.3** Les titulaires du niveau devront s'assurer d'un consensus sur le jeu dans la zone ciblée.

2.1 D'ici juin 2025, il y aura une augmentation du nombre d'élèves à l'aise de dénoncer les situations de violence et d'intimidation sur la cour d'école.

2.2 D'ici juin 2025, il y aura une augmentation du nombre d'élèves qui perçoivent que les adultes de l'école interviennent lorsqu'ils voient des situations d'intimidation.

Description des moyens :

- 2.1.1** Poursuivre la démarche du Local La Source (volet éducatif et volet récréatif)
Activités d'accompagnement, de modelage et de prise de conscience, l'application de gestes de réparation, réflexions éducatives.
- 2.2.1** Présentation de la fiche « Stopper la violence en 5 étapes » au personnel en début d'année scolaire.
- 2.2.2** Affichage et distribution de la fiche : « Stopper la violence en 5 étapes » en début d'année scolaire.
- 2.2.3** Utilisation de la fiche « Stopper la violence en 5 étapes » lors de chacune des situations de violence ou d'intimidation, et ce, par tous les adultes de l'école. Un suivi sera effectué par le titulaire avec soutien d'un TES ou la direction selon la gravité des

	événements.
--	-------------

Date d'approbation par le conseil d'établissement : _____

Signature de la direction